



## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE



Entre :

- La Caisse des Allocations Familiales de Loire Atlantique représentée par la Présidente de son conseil d'administration, Mme BLOUIN et par sa Directrice, Mme DUBECQ - PRINCETEAU, dûment autorisées à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- La communauté de communes Erdre et Gesvres, dénommée CCEG, représentée par son Président M. Yvon LERAT, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire ;
- La commune de Casson, représentée par son Maire M. Philippe EUZENAT, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Fay de Bretagne, représentée par son Maire M. Claude LABARRE, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Grandchamp des Fontaines, représentée par son Maire M. François OUVRARD, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Héric, représentée par son Maire M. Jean-Pierre JOUTARD, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune des Touches, représentée par son Maire Laurence GUILLEMINE, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Nort sur Erdre, représentée par son Maire M. Yves DAUVE, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;

- La commune de Notre Dame des Landes, représentée par son Maire, M. Jean-Paul NAUD, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Petit-Mars, représentée par son Maire M. Jean-Luc BESNIER, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Saint Mars du Désert, représentée par son Maire Mme Barbara NOURRY, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Sucé sur Erdre, représentée par son Maire M. Julien LE METAYER, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Treillières, représentée par son Maire M. Alain ROYER, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;
- La commune de Vigneux de Bretagne, représentée par son Maire Mme Gwënola FRANCO, dûment autorisé à signer cette convention par délibération de son conseil municipal ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention ;

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération de la commune ... en date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération portant la délégation au bureau communautaire de la Communauté de communes Erdre et Gesvres au Président en date du 17/06/2020;

# Sommaire

Préambule .....	4
Article 1 - Objet de la convention territoriale globale .....	6
Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf .....	7
Article 3 - Les champs d'intervention des communes et de la CCEG .....	7
Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins .....	8
Article 5 - Engagements des partenaires .....	8
Article 6 - Modalités de collaboration .....	9
Article 7 - Echanges de données .....	10
Article 8 - Communication.....	10
Article 9 - Evaluation .....	10
Article 10 - Durée de la convention .....	10
Article 11 - Exécution formelle de la convention .....	11
Article 12 - Fin de la convention .....	11
Article 13 - Recours .....	11
Article 14 - Confidentialité.....	11

## ANNEXES

Annexe 1 : Diagnostic du territoire.....	13
Annexe 2 : Moyens mobilisés par les partenaires dans le cadre des objectifs partagés .....	32
Annexe 3 : Plan d'action et fiches actions.....	34
Annexe 4 : Modalités de gouvernance.....	45
Annexe 5 : Evaluation.....	46
Annexe 6 : Délibérations .....	47

## PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales

Situé au nord de la métropole nantaise, la communauté de communes Erdre et Gesvres regroupe 12 communes sur un territoire semi-rural de 500 km<sup>2</sup> (320 km<sup>2</sup> dédiés aux espaces naturels et agricoles).



Elle se distingue par l'attractivité de son territoire (+ de 1000 habitants par an) et une population jeune et active.



### // Population

**63 280** habitants (+ 1.8%/an depuis 2013)

**23%** ont moins de 15 ans

**43%** des habitants ont entre 30 et 59 ans

**23%** ont +60 ans

**31 150** actifs

**10%** des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté

Commune	Population 2020	Taux d'évolution 2014 - 2020
Casson	2 480	2,42 %/an
Fay-de-Bretagne	3 705	0,92 %/an
Grandchamp-des-Fontaines	6 606	3,09 %/an
Héric	6 407	1,77 %/an
Les Touches	2 535	0,65 %/an
Nord-sur-Erdre	9 198	1,5 %/an
Notre-Dame-des-Landes	2 285	1,8 %/an
Petit-Mars	3 818	0,93 %/an
Saint-Mars-du-Désert	5 236	2,29 %/an
Sucé-sur-Erdre	7 325	1,48 %/an
Treillières	10 054	3,05 %/an
Vigneux-de-Bretagne	6 328	1,69 %/an

Un diagnostic exhaustif a été produit et se trouve en annexe 1 de la convention.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles (Annexe 2)
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent 5 thématiques :
  - la petite enfance,
  - l'enfance,
  - la jeunesse,
  - la parentalité,
  - l'animation de la vie sociale.

Une des ambitions générales du projet de territoire est d'être « Un territoire qui implique davantage ses habitants et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques<sup>1</sup> ». Cette ambition est également portée au sein de cette nouvelle CTG.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf de Loire Atlantique, la communauté de communes Erdre et Gesvres, les communes de Casson, Fay de Bretagne, Grandchamp des Fontaines, Héric, Les Touches, Notre Dame des Landes, Nort sur Erdre, Petit-Mars, Saint Mars du Désert, Sucé sur Erdre, Treillières, Vigneux de Bretagne, souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

## ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes (figurant en Annexe 1 de la présente convention) ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur le territoire de la Communauté de communes Erdre et Gesvres et surtout des communes qui la compose ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (Annexe 3).

<sup>1</sup> Extrait du projet de territoire Erdre et Gesvres

## ARTICLE 2 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DE LA CAF

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire Erdre et Gesvres :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

## ARTICLE 3 - LES CHAMPS D'INTERVENTION DES COMMUNES ET DE LA CCEG

### ***A l'échelle des communes***

Les communes du territoire d'Erdre et Gesvres sont compétentes en matière de petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité.

Les 12 communes proposent une offre de services et d'équipements de proximité en direction des familles :

- Pour la petite enfance : structures d'accueil du jeune enfant, relais petite enfance, etc.
- Pour l'enfance : les accueils de loisirs sans hébergement, les accueils périscolaires, etc.
- Pour la jeunesse : espaces et/ou actions en direction des jeunes, etc.
- Pour la parentalité : lieux accueils enfants parents, actions et projets à destination des familles etc.

Les communes sont référentes sur les actions mises en œuvre et les développements de services et projets locaux.

### ***A l'échelle de la communauté de communes Erdre et Gesvres :***

La communauté de communes Erdre et Gesvres est en charge de la coopération transversale de la Ctg et assure l'animation et la coordination du dispositif en lien étroit avec les communes.

Coordinatrice du Contrat Local de Santé sur le territoire et compte tenu de son action sur le champ de la prévention de la santé, la CCEG veille à la complémentarité des actions, des politiques et à la mise en réseau des acteurs.

Financée par la CAF, la CCEG, la MSA, la Fondation territoriale 44, la création de l'espace de vie sociale, nommé « le CAR » (pour Café Associatif Roulant), porté par l'association les Petits Ruisseaux avec l'appui du secours catholique pour le volet accompagnement social, est une des réponses aux problématiques d'isolement géographique des habitants fragilisés sur un territoire semi-rural tel qu'Erdre et Gesvres. Vecteur de lien social, la création de l'espace itinérant mobile, par sa proximité, sera un outil de médiation, de prévention pour également agir de manière plus globale sur l'accès aux droits, la prévention santé, tout en intégrant des actions plus solidaires émanant de collectifs d'habitants.

#### ARTICLE 4 - LES OBJECTIFS PARTAGES AU REGARD DES BESOINS

La CTG s'inscrit dans la continuité de celle de 2019-2022 dans laquelle avaient été priorisés les éléments ci-dessous :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Soutenir les professionnels de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse du territoire.

Le diagnostic et la plénière du 1<sup>er</sup> juin 2023 sur l'évaluation de la précédente convention et la mise en perspectives de la nouvelle Ctg ont aussi fait émerger le souhait de réfléchir à la manière d'intégrer plus fortement les habitants.

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé sont :

- Rendre attractif le secteur de la petite enfance afin de répondre aux besoins d'accueil et de recruter de nouveaux professionnels
- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs projets, favoriser l'autonomie et le pouvoir d'agir des jeunes et leur participation à la vie locale
- Promouvoir, valoriser et professionnaliser le métier d'animateur enfance/jeunesse
- Soutenir la parentalité dans un contexte d'évolution des familles et de leurs besoins
- Soutenir la dynamique réseau et la montée en compétences des acteurs du champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse

Les annexes 2 et 3 à la présente convention précisent les moyens mobilisés par chacun des partenaires dans le cadre des champs d'intervention conjoints. Ces annexes font apparaître le soutien des cofinanceurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

#### ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

La Caf de Loire Atlantique, la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres, les communes de Casson, Fay de Bretagne, Grandchamp des Fontaines, Héric, Les Touches, Notre Dame des Landes, Nort sur Erdre, Petit-Mars, Saint Mars du Désert, Sucé sur Erdre, Treillières, Vigneux de Bretagne s'engagent à faire de la convention un partenariat transversal évolutif.

Ils s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.



## ENGAGEMENT DE LA CAF

A l'issue du (es) Contrat(s) enfance et jeunesse passé(s) avec la(es) collectivité(s) signataire(s), la Caf s'engage à conserver le montant des financements bonifiés de N-1<sup>2</sup> à ce titre et à les répartir directement entre les structures du territoire soutenues par la collectivité locale compétente, sous la forme de « bonus territoire Ctg ».

## ENGAGEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES

La CCEG s'engage à accompagner autant que de besoin l'ensemble des coopérations thématiques, géographiques, par public cible et/ou projets partagés via notamment le poste de chargé.e de coopération.

## ENGAGEMENT DES COMMUNES

Les communes s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de sa contribution pour les équipements et services qu'elles gèrent. Cet engagement pourra évoluer en fonction de l'évolution des compétences détenues.

## ARTICLE 6 - MODALITES DE COLLABORATION

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage qui se réunira une fois par an.

Ce comité de pilotage (actuellement nommée « plénière ») est composé de représentants de la Caf de la communauté de communes et des 12 communes (élus référents et chargés de coopération Ctg du territoire).

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources et/ou des partenaires en fonction des thématiques repérées pourront y participer à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la communauté de communes Erdre et Gesvres. La coordination de cette instance est assurée par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixées d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

#### **ARTICLE 7 - ECHANGES DE DONNEES**

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

#### **ARTICLE 8 - COMMUNICATION**

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties et/ou le logo Ctg du territoire. Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

#### **ARTICLE 9 - EVALUATION**

Une évaluation des actions est conduite au fur et à mesure de l'avancée de la mise en œuvre de la Ctg, lors des revues du plan d'actions. Les indicateurs d'évaluation sont déclinés dans chaque fiche action qui a été retravaillée par le groupe des chargés de coopération Ctg, constituant l'annexe 4 de la présente convention. Ils permettent de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

A l'issue de la présente convention, un bilan sera effectué intégrant une évaluation des effets de celle-ci. Cette évaluation devra permettre d'adapter les objectifs en fonction des évolutions constatées.

#### **ARTICLE 10 - DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2027. La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

## ARTICLE 11 - EXECUTION FORMELLE DE LA CONVENTION

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

## ARTICLE 12 : LA FIN DE LA CONVENTION

### **- Résiliation de plein droit avec mise en demeure**

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

### **- Résiliation de plein droit sans mise en demeure**

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

### **- Résiliation par consentement mutuel**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

### **- Effets de la résiliation**

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties. La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

## ARTICLE 13 : LES RECOURS

### **- Recours contentieux**

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

## ARTICLE 14 : CONFIDENTIALITE

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études

et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait à .....Le.....2023

En autant d'exemplaires originaux que de signataires

Cette convention comporte 12 pages paraphées par les parties et les six annexes.

La directrice de la Caf de Loire-Atlantique	La Présidente de la Caf de Loire-Atlantique	Le Président de la communauté de communes Erdre et Gesvres
---	---	--

Le maire de la commune de <b>Casson,</b>	Le maire de la commune de <b>Fay de Bretagne</b>
Le maire de la commune de <b>Grandchamp des Fontaines,</b>	Le maire de la commune de <b>Héric,</b>
Le maire de la commune de <b>Les Touches,</b>	Le maire de la commune de <b>Notre Dame des Landes,</b>
Le maire de la commune de <b>Nort sur Erdre,</b>	Le maire de la commune de <b>Petit-Mars,</b>
Le maire de la commune de <b>Saint Mars du Désert</b>	Le maire de la commune de <b>Sucé sur Erdre,</b>
Le maire de la commune de <b>Treillières,</b>	Le maire de la commune de <b>Vigneux de Bretagne,</b>

## Annexe 1 : Diagnostic du territoire

### Les caractéristiques du territoire

Le territoire d'Erdre et Gesvres est composé de 12 communes, réparties sur un territoire de 509 km<sup>2</sup> <sup>3</sup>, soit quasiment la superficie de Nantes Métropole (523 km<sup>2</sup>), en première couronne de la métropole nantaise.

Territoire périurbain majoritairement naturel et agricole, il est structuré par des voies d'eau importantes (vallée de l'Erdre et canal de Nantes à Brest), avec 320m<sup>2</sup> dédiés aux espaces naturels, dont 3500 hectares d'espaces protégés et inventoriés au titre du patrimoine naturel (7% du territoire).

La densité de population du territoire, c'est-à-dire le nombre d'habitants au km<sup>2</sup>, est 10 fois inférieure à celle de Nantes Métropole, soit 127 habitants au km<sup>2</sup> (1271 habitants au km<sup>2</sup> pour Nantes Métropole), mais présente cependant une forte pression urbaine.

#### 1. Portrait de territoire

De par sa proximité géographique, le territoire d'Erdre et Gesvres bénéficie de la dynamique de la métropole nantaise, avec un territoire attractif qui attire les familles.

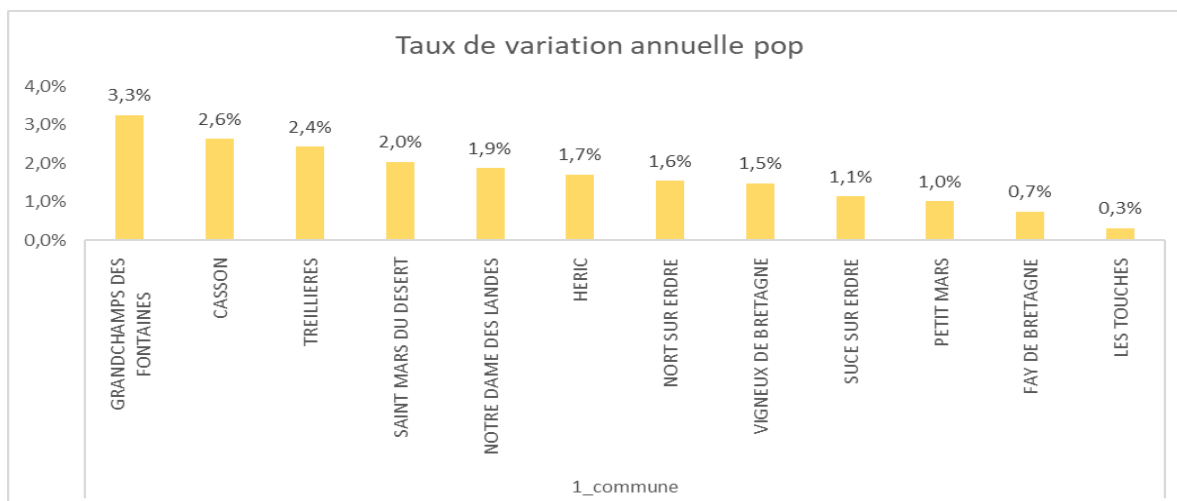
#### Une population en forte croissance, plutôt jeune et active

Selon les données INSEE 2019, la population sur le territoire de la Communauté de communes Erdre et Gesvres est de 64 546 habitants, avec une progression annuelle de 1.8 % (contre 1.1% pour le département) entre 2014 et 2019.

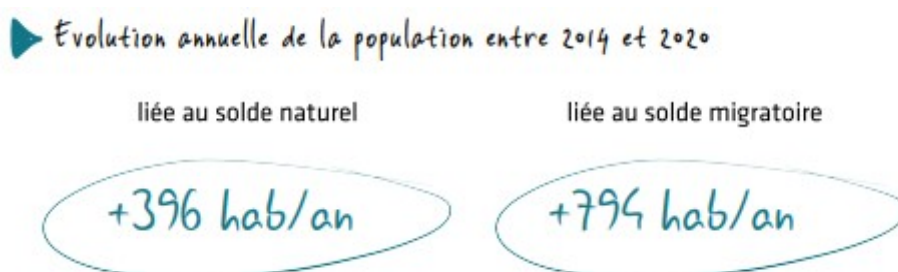
	Population (RP Insee)	Taux variation annuelle pop (RP Insee)	Nb allocataires	Nb personnes couvertes
CASSON	2 421	2,6%	426	1 382
FAY DE BRETAGNE	3 676	0,7%	660	2 082
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	6 439	3,3%	1 204	3 910
HERIC	6 288	1,7%	1 078	3 447
LES TOUCHES	2 494	0,3%	498	1 396
NORT SUR ERDRE	9 082	1,6%	1 782	5 079
NOTRE DAME DES LANDES	2 260	1,9%	379	1 207
PETIT MARS	3 755	1,0%	593	1 926
SAINT MARS DU DESERT	5 118	2,0%	858	2 838
SUCE SUR ERDRE	7 221	1,1%	1 151	3 525
TREILLIERES	9 617	2,4%	1 723	5 552
VIGNEUX DE BRETAGNE	6 175	1,5%	978	3 155
<b>CC D'ERDRE ET GESVRES</b>	<b>64 546</b>	<b>1,8%</b>	<b>11 330</b>	<b>35 499</b>
LOIRE-ATLANTIQUE	1 429 272	1,1%	307 912	745 465

Avec un taux de 3.3 %, Grandchamp des Fontaines est la commune avec le taux de variation de population le plus important, suivie par Casson (2.6%) et Treillières (2.4%). Les Touches ferme la marche avec un taux de variation annuelle de 0.3 %.

<sup>3</sup> Chiffre de 2019, source Insee



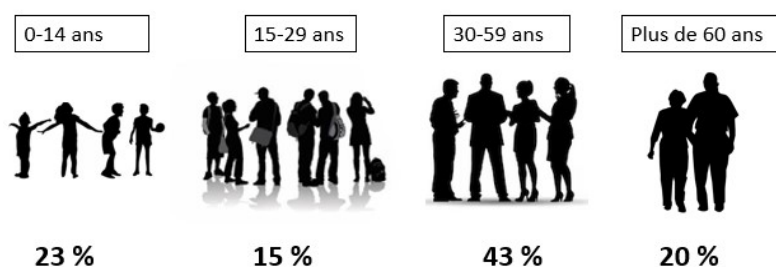
Dans son étude sur le territoire publiée en mars 2023<sup>4</sup>, l'Auran précise que l'augmentation de la population est due à deux dynamiques : le solde naturel (la différence entre les naissances et les décès) reflète que le territoire est jeune, le solde migratoire démontre son attractivité.



Source : CCEG : les chiffres clés du territoire, Les essentiels de l'Auran, mars 2023

### Une population jeune et active

L'Auran précise également la répartition de la population par tranche d'âge en 2019, avec une majorité d'habitants entre 30 et 59 ans.



Source : CCEG : les chiffres clés du territoire, Les essentiels de l'Auran, mars 2023

<sup>4</sup> [indicateurs\\_essentiels\\_032023\\_export.xlsm \(cceg.fr\)](#)

## Un taux d'emploi féminin plus élevé que la moyenne départementale

Si on regarde le taux d'emploi<sup>5</sup>, 75,1 % des hommes du territoire ont une activité, ce taux est de 71,7 % pour les femmes d'Erdre et Gesvres (65 % à l'échelle du Département).

Les essentiels de l'Auran de 2023 précisent que 58 % des actifs habitant le territoire travaillent sur le territoire de Nantes Métropole, seuls 26 % sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Couplé avec les chiffres sur la part des moins de 15 ans présentés dans les paragraphes précédents, on comprend que les thématiques de la CTG 2019-2022 (Petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité) font particulièrement sens sur le territoire.

---

<sup>5</sup> Source Insee. Taux d'emploi est calculé en rapportant le nombre de personnes en âge de travailler à la population totale des personnes en âge de travailler

## 2. Zoom sur les habitants allocataires d'Erdre et Gesvres

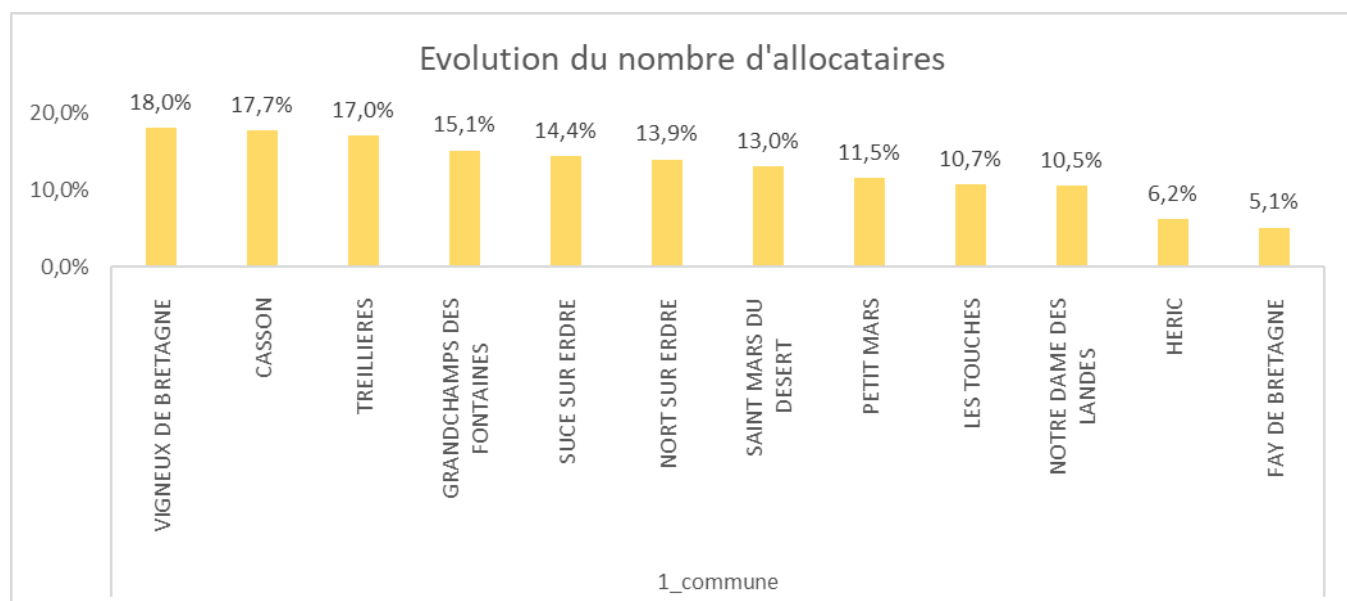
### 2.1 La population allocataire d'Erdre et Gesvres

La population allocataire de la Communauté de communes a augmenté de 13.2% (contre 10,8% pour le département) entre 2017 et 2021.

En 2021, on dénombre donc 11 330 allocataires CAF et 35 499 personnes couvertes par une prestation de la CAF sur le territoire, soit environ 55 % de la population recensée.

Territoire	Nombre allocataires 2021	Nombre allocataires antérieur 2017	Taux évolution 2017-2021
CASSON	426	362	17,7%
HERIC	1 078	1 015	6,2%
LES TOUCHES	498	450	10,7%
TREILLIERES	1 723	1 473	17,0%
FAY DE BRETAGNE	660	628	5,1%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	1 204	1 046	15,1%
NORT SUR ERDRE	1 782	1 564	13,9%
NOTRE DAME DES LANDES	379	343	10,5%
PETIT MARS	593	532	11,5%
SAINT MARS DU DESERT	858	759	13,0%
SUCE SUR ERDRE	1 151	1 006	14,4%
VIGNEUX DE BRETAGNE	978	829	18,0%
<b>CC D'ERDRE ET GESVRES</b>	<b>11 330</b>	<b>10 007</b>	<b>13,2%</b>
LOIRE-ATLANTIQUE	307 912	277 918	10,8%

Les communes ayant l'évolution la plus importante sont : Vigneux de Bretagne, Casson et Treillières avec plus de 17%.





## 2.2 Les familles allocataires

Le nombre de familles allocataires est en hausse : 7 850 en 2017 et 8 311 en 2021. Mais surtout les familles représentent une part importante des allocataires : 73.4% pour la CCEG contre 50.1% à l'échelle départementale.

La part des familles nombreuses est de 20.3% des familles allocataires (22.1% pour la Loire-Atlantique).

Les foyers monoparentaux représentent quant à eux 1 397 familles soit 16.8% des familles allocataires (26.2% pour le département). Ce taux, bien que plus faible que la moyenne départementale, est cependant en nette évolution : + 18,8 % d'augmentation entre 2017 et 2021.

	Nb de familles (2017)	Nb de familles (2021)	Part des familles (2021)	Nb de familles nombreuses (2021)	Part des familles nombreuses (parmi les familles alloc) (2021)	Nb de familles monoparentales (2021)	Part des familles monoparentales (parmi les familles alloc) (2021)
CASSON	329	328	77,0%	64	19,5%	47	14,3%
HERIC	773	798	74,0%	189	23,7%	127	15,9%
LES TOUCHES	286	308	61,8%	63	20,5%	57	18,5%
TREILLIERES	1 179	1 310	76,0%	258	19,7%	218	16,6%
FAY DE BRETAGNE	503	490	74,2%	112	22,9%	92	18,8%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	864	920	76,4%	193	21,0%	144	15,7%
NORT SUR ERDRE	1 105	1 153	64,7%	250	21,7%	270	23,4%
NOTRE DAME DES LANDES	278	280	73,9%	66	23,6%	41	14,6%
PETIT MARS	446	461	77,7%	81	17,6%	68	14,8%
SAINT MARS DU DESERT	648	689	80,3%	131	19,0%	112	16,3%
SUCE SUR ERDRE	740	807	70,1%	155	19,2%	121	15,0%
VIGNEUX DE BRETAGNE	699	767	78,4%	125	16,3%	100	13,0%
CC D'ERDRE ET GESVRES	7 850	8 311	73,4%	1 687	20,3%	1 397	16,8%
LOIRE-ATLANTIQUE	151 311	154 253	50,1%	34 127	22,1%	40 366	26,2%

## 2.3 Ressources des allocataires CAF

### ➤ Quotients familiaux des allocataires

Pour se repérer voici quelques exemples concrets de calcul de QF :

- Une famille de deux enfants ayant un revenu fiscal de référence de 15 567 Euros, le QF sera de :  $15\ 567 / (12 \times 3) = 432$
- Une famille de trois enfants, ayant un revenu fiscal de référence de 60 000 €, le QF sera de  $60\ 000 / (12 \times 4) = 1\ 250$

Si l'on compare les QF du département et de la com-com, il est important de souligner les écarts suivants :

- La tranche de QF la plus représentée pour la CCEG est  $\leq 600$  et  $< 900$  € comme pour le département
- Les QF se situant en 0 et 300 sont de 5.4% pour la com-com contre 15.8% pour le département
- La com-com, a donc des allocataires avec des QF plus élevés que le département

	Nb allocataires avec QF (2021)	TX_QF <300€	TX_QF >=300 et <600€	TX_QF >=600 et <900€	TX_QF >=900 et <1200€	TX_QF >=1200 et <1500€	TX_QF >=1500 et <1800€	TX_QF >=1800€	TX_QF Indéterminé
CASSON	425	6,4%	11,3%	17,4%	15,3%	21,4%	14,4%	10,4%	3,5%
HERIC	1 076	5,5%	12,3%	20,3%	20,6%	16,0%	10,8%	11,2%	3,3%
LES TOUCHES	497	5,0%	19,1%	26,8%	18,7%	16,1%	7,8%	4,2%	2,2%
TREILLIERES	1 718	5,7%	10,9%	17,3%	13,3%	13,6%	14,0%	20,9%	4,2%
FAY DE BRETAGNE	658	4,1%	13,5%	22,8%	20,1%	20,2%	10,0%	6,2%	3,0%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	1 197	4,0%	12,8%	18,5%	14,4%	18,8%	12,9%	15,3%	3,3%
NORT SUR ERDRE	1 779	6,4%	18,7%	23,8%	16,1%	13,7%	8,3%	9,3%	3,9%
NOTRE DAME DES LANDES	375	8,8%	11,2%	18,7%	21,9%	20,5%	8,8%	5,6%	4,5%
PETIT MARS	592	5,1%	10,5%	18,8%	18,9%	21,3%	10,0%	12,8%	2,7%
SAINT MARS DU DESERT	857	3,4%	10,5%	19,4%	19,0%	19,7%	13,2%	12,3%	2,6%
SUCE SUR ERDRE	1 141	6,5%	12,7%	15,2%	12,4%	10,4%	11,4%	26,9%	4,5%
VIGNEUX DE BRETAGNE	975	4,7%	8,6%	15,5%	12,2%	18,2%	16,1%	20,5%	4,2%
CC D'ERDRE ET GESVRES	11 290	5,4%	12,9%	19,4%	16,1%	16,4%	11,7%	14,6%	3,6%
LOIRE-ATLANTIQUE	306 439	15,8%	22,9%	20,2%	11,3%	9,0%	5,6%	8,2%	7,0%

➤ **Dépendance aux prestations et bas revenus**

La dépendance aux prestations est moins élevée que la moyenne départementale. Le nombre d'allocataires sous le seuil de bas revenus représentent 15,9 % des allocataires (30,5% pour le département). La part des allocataires dépendant à plus de 50% des prestations est de 9%.

La part des allocataires à bas revenus et dépendant aux prestations de la communauté de communes est moins élevée que celle du département. On note cependant d'importantes disparités entre communes. Nort Sur Erdre, Notre Dame des Landes et Les Touches sont les communes comptant entre 18.3 et 20,6% d'allocataires à bas revenus, contre 12.8% pour Vigneux de Bretagne.

<b>Données</b>	<b>Nb allocataires sous le seuil de bas revenu (2021)</b>	<b>Part des allocataires à bas revenus (2021)</b>	<b>Nb allocataires sous le seuil de bas revenu (2017)</b>	<b>Part des allocataires à bas revenus (2017)</b>	<b>Nb allocataires dépendants à plus de 50% des prestations (2021)</b>	<b>Tx allocataires dépendants à plus de 50% des prestations (2021)</b>
CASSON	67	15,9%	52	14,5%	33	7,7%
HERIC	163	15,7%	185	19,5%	93	8,6%
LES TOUCHES	86	18,5%	95	22,9%	74	14,9%
TREILLIERES	240	14,4%	218	15,4%	123	7,1%
FAY DE BRETAGNE	86	13,8%	109	18,1%	41	6,2%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	181	15,4%	137	13,4%	114	9,5%
NORT SUR ERDRE	351	20,6%	354	24,1%	250	14,0%
NOTRE DAME DES LANDES	70	18,8%	71	21,3%	41	10,8%
PETIT MARS	88	15,2%	77	14,8%	33	5,6%
SAINT MARS DU DESERT	115	13,7%	99	13,3%	47	5,5%
SUCE SUR ERDRE	167	15,3%	186	19,5%	121	10,5%
VIGNEUX DE BRETAGNE	122	12,8%	108	13,5%	48	4,9%
<b>CC D'ERDRE ET GESVRES</b>	<b>1 736</b>	<b>15,9%</b>	<b>1 691</b>	<b>17,7%</b>	<b>1 018</b>	<b>9,0%</b>
LOIRE-ATLANTIQUE	81 815	30,5%	78 908	33,4%	54 712	17,8%

### 3. Les thématiques

#### 3.1 Petite enfance

L'évolution du nombre de naissances poursuit une forte évolution : +7.6% pour la CCEG entre 2015 et 2019.

	Nb de naissance (ant-4) (Insee)	Nb de naissance (ant-3) (Insee)	Nb de naissance (ant- 2) (Insee)	Nb de naissance (ant-1) (Insee)	Nb de naissance (2019)	Taux évolution naissance (ant-4/N)
CASSON	25	22	32	36	37	48,0%
FAY DE BRETAGNE	48	51	43	55	47	-2,1%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	107	92	93	89	117	9,3%
HERIC	68	73	74	68	92	35,3%
LES TOUCHES	26	24	27	26	32	23,1%
NORT SUR ERDRE	91	100	100	79	90	-1,1%
NOTRE DAME DES LANDES	36	29	23	29	29	-19,4%
PETIT MARS	50	41	49	38	49	-2,0%
SAINT MARS DU DESERT	67	72	71	72	60	-10,4%
SUCE SUR ERDRE	67	69	74	75	68	1,5%
TREILLIERES	133	104	127	130	134	0,8%
VIGNEUX DE BRETAGNE	76	89	81	81	99	30,3%
CC D'ERDRE ET GESVRES	794	766	794	778	854	7,6%
LOIRE-ATLANTIQUE	16 325	16198	16221	16159	16 746	0,0%

## Nombre et localisation des enfants (allocataires) de moins de 3 ans sur le territoire

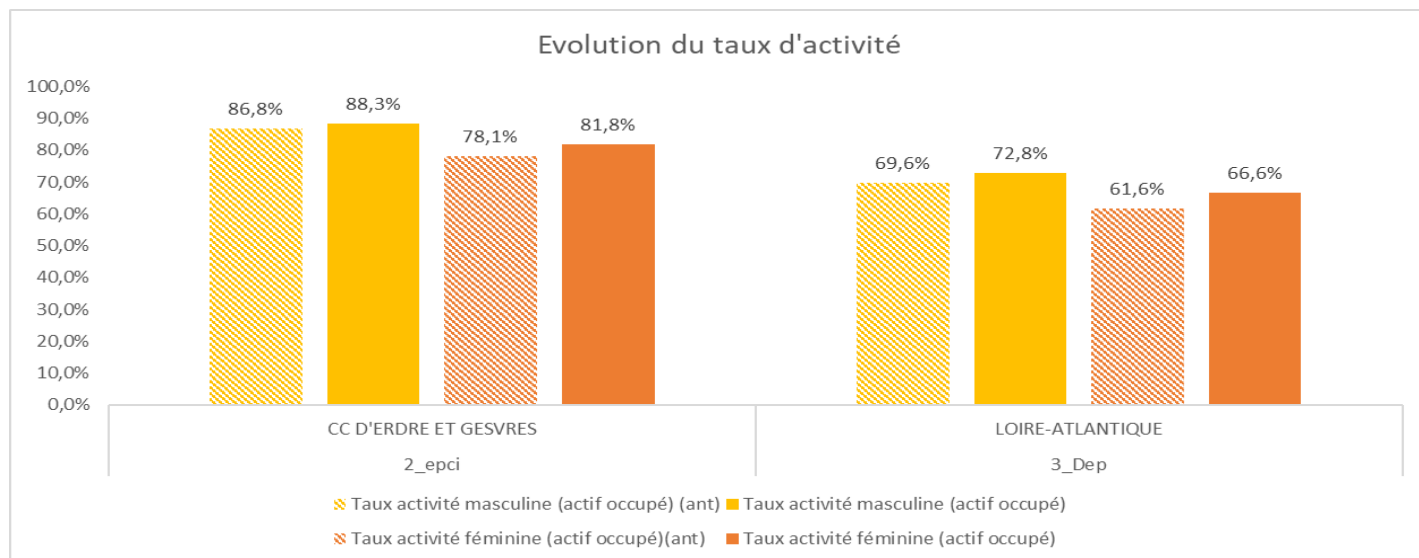
On constate une évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur le territoire + 6% (contre -2.5% pour le département) entre 2017 et 2021.

	Nb enfants 0 à 2 ans	Taux enfant 0 à 2 ans	Evolution enfants 0 à 2 ans	Nb enfants 3 à 5 ans	Taux d'enfant 3 à 5 ans	Evolution enfants 3 à 5 ans
CASSON	101	15,3%	27,8%	86	13,0%	2,4%
FAY DE BRETAGNE	142	14,1%	-16,5%	156	15,5%	-12,4%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	295	15,4%	1,4%	327	17,1%	23,9%
HERIC	242	14,5%	16,3%	237	14,2%	-9,5%
LES TOUCHES	88	14,0%	31,3%	86	13,7%	-11,3%
NORT SUR ERDRE	265	11,3%	2,3%	318	13,5%	-0,9%
NOTRE DAME DES LANDES	82	14,2%	-5,7%	92	15,9%	3,4%
PETIT MARS	140	15,2%	18,6%	140	15,2%	11,1%
SAINT MARS DU DESERT	208	15,0%	-10,3%	222	16,0%	12,1%
SUCE SUR ERDRE	229	13,7%	7,5%	239	14,3%	-13,4%
TREILLIERES	404	14,9%	11,3%	410	15,1%	1,5%
VIGNEUX DE BRETAGNE	262	17,5%	12,9%	250	16,7%	7,3%
<b>CC D'ERDRE ET GESVRES</b>	<b>2 458</b>	<b>14,5%</b>	<b>6,0%</b>	<b>2 563</b>	<b>15,1%</b>	<b>1,2%</b>
LOIRE-ATLANTIQUE	45 121	14,5%	-2,5%	45 211	14,5%	-4,3%

Les communes ayant le plus d'enfants de 0 à 2 ans sont :

- Treillières (404)
- Grandchamp des Fontaines (295)
- Nort sur Erdre (265) – Vigneux de Bretagne (262)

## Taux d'activité féminin entre 2017 et 2021



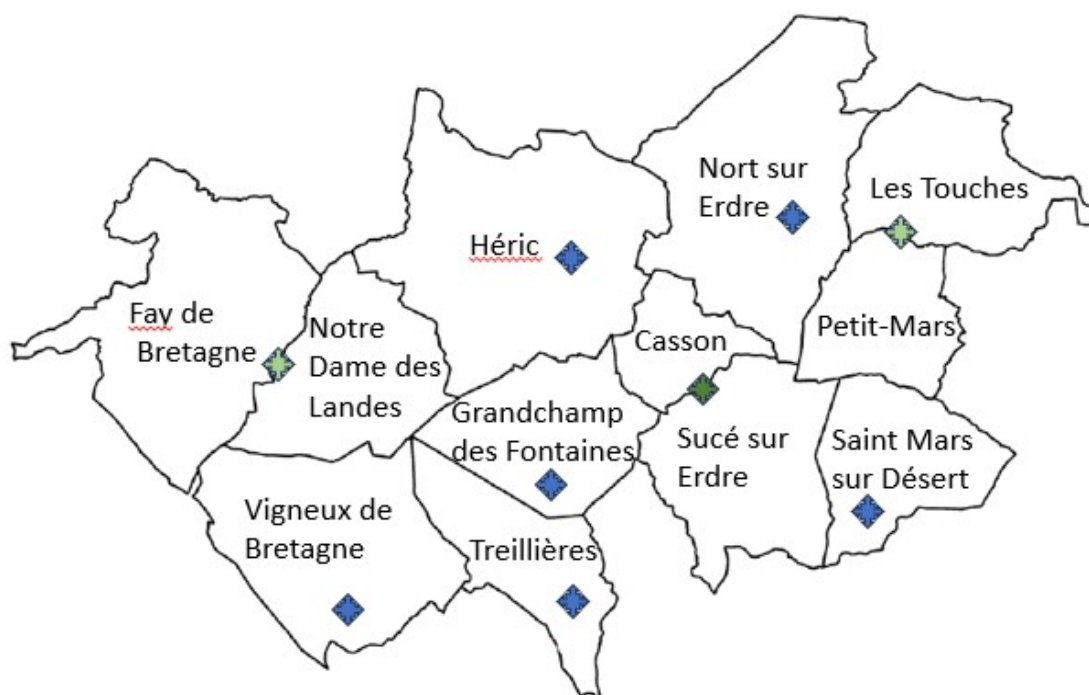
Le taux d'activité féminin des allocataires est de 81.8 % contre 66.6% à l'échelle départementale.

## L'accueil collectif et individuel du jeune enfant

- Relais petite enfance (RPE)

Le territoire compte 9 relais petite enfance (8.5 ETP) sur le territoire, dont 3 mutualisés sur deux communes limitrophes (en vert sur la carte) :

- SUCE SUR ERDRE - CASSON
- FAY DE BRETAGNE - NOTRE DAME DES LANDES
- PETIT MARS - LES TOUCHES



Les modes d'accueil et de garde des jeunes enfants constituent un véritable enjeu social à la croisée de différentes problématiques : celles de la conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle des parents, de la socialisation des enfants dès le plus jeune âge, sur un territoire jeune et attractif où les besoins sont grandissants. Dès la première CTG (2019-2022), les communes avaient identifié des axes de travail autour de la diversification des modes de garde et la valorisation des métiers de la Petite Enfance. Les professionnels des communes organisent ainsi le forum des assistant(e)s maternel(le)s. En effet, comme les chiffres ci-dessous vont le souligner, le territoire Erdre et Gesvres fait face à une baisse significative du nombre d'assistantes maternelles agréées (-14,9%) et actives (-13,4%), moins important cependant qu'à l'échelle du Département de la Loire-Atlantique, où elle s'élève à -19,2% (agrément).

➤ L'offre individuelle et collective

Détail de l'offre d'accueil collective :

	Nombre places agrément PS			Total Nombre d'équipement	Total Nombre places agrément PS
	Collectivité locale	Autre	Entreprise privée		
CASSON		12		1	12
FAY DE BRETAGNE	15			1	15
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	30		20	2	50
HERIC	20			1	20
LES TOUCHES		12		1	12
NORT SUR ERDRE	30			1	30
NOTRE DAME DES LANDES			18	1	18
PETIT MARS	12			1	12
SAINT MARS DU DESERT	24			1	24
SUCE SUR ERDRE	20			1	20
TREILLIERES	50		15	3	65
VIGNEUX DE BRETAGNE	14			2	14
Total général	215	24	53	16	292

Détail de l'offre d'accueil individuel :

Le territoire constate une baisse significative du nombre d'assistant.es maternel.les agré.e.s (-14,9%) et actives/actifs (-13,4%), moins important cependant qu'à l'échelle du Département de la Loire-Atlantique (-19,2% pour les Assmat agré.e.s, -20.1% pour Assmat actives/actifs)

	Nb ass mat agréées (2021)	Nb ass mat agréées (2017)	Taux evolution nb ass mat agréées	Nb ass mat actives (2021)	Nb ass mat actives année ref (2017)	Taux évolution nb ass mat actives année de référence
CASSON	22	31	-29,0%	20	29	-31,0%
FAY DE BRETAGNE	43	54	-20,4%	40	45	-11,1%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	61	63	-3,2%	55	55	0,0%
HERIC	80	96	-16,7%	67	84	-20,2%
LES TOUCHES	29	35	-17,1%	21	27	-22,2%
NORT SUR ERDRE	109	130	-16,2%	88	105	-16,2%
NOTRE DAME DES LANDES	23	31	-25,8%	16	29	-44,8%
PETIT MARS	34	47	-27,7%	32	41	-22,0%
SAINT MARS DU DESERT	60	68	-11,8%	56	57	-1,8%
SUCE SUR ERDRE	43	61	-29,5%	44	50	-12,0%
TREILLIERES	105	100	5,0%	78	88	-11,4%
VIGNEUX DE BRETAGNE	59	69	-14,5%	52	47	10,6%
CC D'ERDRE ET GESVRES	668	785	-14,9%	569	657	-13,4%
LOIRE-ATLANTIQUE	10 382	12 855	-19,2%	8 240	10 317	-20,1%



➤ Le vieillissement des assistant.es maternel.les

Comme à l'échelle du Département, le territoire d'Erdre et Gesvres est concerné par le vieillissement des assistant.es maternel.les : 28.4 % ont 55 ou plus sur le territoire Erdre et Gesvres (30.8 % pour le Département), avec cependant une grande disparité entre communes. Quand 47% des assistant.es maternel.les ont plus de 55 ans à Casson, 39,5% à Sucé ou 34,3% à Treillières, ils/elles sont seulement 15,8 % aux Touches et 18,8 % à Fay de Bretagne.

	Taux ass mat actives 0 à 34 ans	Taux ass mat actives 35 à 44 ans	Taux ass mat actives 45 à 54 ans	Taux ass mat actives 55 à plus
CASSON	17,6%	23,5%	11,8%	47,1%
FAY DE BRETAGNE	18,8%	28,1%	34,4%	18,8%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	14,3%	20,4%	36,7%	28,6%
HERIC	7,0%	31,6%	35,1%	26,3%
LES TOUCHES	10,5%	26,3%	47,4%	15,8%
NORT SUR ERDRE	8,9%	29,1%	34,2%	27,8%
NOTRE DAME DES LANDES	20,0%	13,3%	40,0%	26,7%
PETIT MARS	14,8%	18,5%	37,0%	29,6%
SAINT MARS DU DESERT	16,7%	25,0%	35,4%	22,9%
SUCE SUR ERDRE	5,3%	26,3%	28,9%	39,5%
TREILLIERES	10,4%	26,9%	28,4%	34,3%
VIGNEUX DE BRETAGNE	11,1%	31,1%	33,3%	24,4%
CC D'ERDRE ET GESVRES	11,8%	26,4%	33,5%	28,4%
LOIRE-ATLANTIQUE	8,8%	25,1%	35,3%	30,8%

Le taux de couverture sur le territoire est de 85% en 2021 (78,9% pour le Département). Si ce chiffre semble satisfaisant au regard du taux départemental, il se dégrade ces derniers mois face notamment aux difficultés de renouvellement de l'accueil individuel. Ces indicateurs seront à suivre de près tout au long de la CTG 2023-2027.

### 3.2 Jeunesse

➤ Nombre et localisation des enfants de 3 à 11 ans allocataires sur le territoire

On constate une hausse du nombre d'enfants de 3 à 11 ans sur la communauté de communes : +8.3 % (contre 1.5% pour le département).

	Nb enfants 6 à 11 ans	Taux d'enfant 6-11 ans	Evolution nb d'enfants 6 à 11 ans
CASSON	214	32,4%	-4,9%
FAY DE BRETAGNE	375	37,2%	0,0%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	693	36,3%	12,9%
HERIC	595	35,6%	13,8%
LES TOUCHES	200	31,7%	-11,1%
NORT SUR ERDRE	796	33,9%	-4,0%
NOTRE DAME DES LANDES	210	36,3%	-0,9%
PETIT MARS	289	31,3%	-7,4%
SAINT MARS DU DESERT	498	35,9%	14,7%
SUCE SUR ERDRE	638	38,2%	21,5%
TREILLIERES	990	36,6%	22,5%
VIGNEUX DE BRETAGNE	517	34,5%	10,0%
<b>CC D'ERDRE ET GESVRES</b>	<b>6 015</b>	<b>35,4%</b>	<b>8,3%</b>
LOIRE-ATLANTIQUE	103 359	33,2%	1,5%

➤ Données Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Le territoire est couvert par des accueils périscolaires et extrascolaires sur l'ensemble des 12 communes. Ces structures sont en gestion directe sauf pour la ville d'Héric.

Les communes ayant le plus d'enfants de 3 à 11 ans (allocataires) sont :

- Treillières (990)
- Nort sur Erdre (796)
- Grandchamp des Fontaines (693)

➤ Nombre et localisation des enfants allocataires de 12/17 ans sur le territoire

Au total, nous comptons 4 899 jeunes allocataires de 12-17 ans sur le territoire avec une hausse de 2.9% sur la période 2017 – 2021.

	Nb enfants 12 à 17 ans	Taux d'enfant 12 à 17 ans	Evolution nb d'enfants 12 à 17 ans
CASSON	201	30,5%	-15,2%
FAY DE BRETAGNE	281	27,8%	8,9%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	490	25,6%	6,8%
HERIC	489	29,3%	-2,0%
LES TOUCHES	210	33,3%	21,4%
NORT SUR ERDRE	799	34,0%	11,9%
NOTRE DAME DES LANDES	160	27,7%	-4,8%
PETIT MARS	291	31,5%	-9,6%
SAINT MARS DU DESERT	382	27,5%	5,5%
SUCE SUR ERDRE	463	27,7%	0,7%
TREILLIERES	739	27,3%	1,9%
VIGNEUX DE BRETAGNE	394	26,3%	2,1%
<b>CC D'ERDRE ET GESVRES</b>	<b>4 899</b>	<b>28,8%</b>	<b>2,9%</b>
LOIRE-ATLANTIQUE	95 280	30,6%	5,9%

Les communes ayant le plus d'enfants de 12 à 17 ans sont :

- Nort sur Erdre (799)
- Treillières (739)
- Grandchamp des Fontaines (490)

Le territoire est également couvert par 2 résidences habitat jeunes, l'une au nord du territoire, à Nort-sur-Erdre, l'autre au sud à Treillières. Gérées par l'association ADELIS qui propose également un accompagnement personnalisé durant le séjour des jeunes en résidence, 40 studios équipés et meublés sont ouverts aux apprentis, stagiaires, salariés en CDD ou intérimaires de moins de 30 ans.

### 3.3 Le handicap

#### Accompagner

Le territoire d'Erdre et Gesvres dispose d'une antenne de proximité de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) à disposition des habitants sur rendez-vous. Ce service est assuré par le CLIC (centre local d'information et de coordination), dont l'objectif est de favoriser l'accès aux droits.

Le CLIC propose un accueil gratuit et personnalisé, facilite les démarches des demandeurs et aide la personne à formuler sa demande selon son projet de vie. Il apporte une information globale et personnalisée pouvant porter sur différents champs, notamment :

- le handicap,
- l'accès aux soins
- les démarches administratives,
- les prestations
- les établissements et services
- le maintien à domicile
- les actions en faveur des aidants,
- les aménagements de logement, de véhicule

Des permanences sont possibles au sein des communes.

#### Sensibiliser

Le territoire Erdre et Gesvres s'est engagé dans une politique de sensibilisation, afin que tout à chacun puisse agir pour lever les obstacles rencontrés par les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, et renforcer leur inclusion dans notre société. La semaine de l'accessibilité organisée tous les ans en est un temps fort :

- Campagne d'affichage sur le mobilier urbain et dans les bâtiments publics pour sensibiliser contre les stationnements gênants, réalisée par les élus communaux ;
- Actions portées par les communes : handibasket, torball, tennis de table handisport, découverte du français signé...
- Sensibilisation des élèves de CM1/CM2 au handicap et à l'accessibilité : la Communauté de communes intervient auprès des élèves des classes de CE1 au CM2 des écoles publiques et privées du territoire et également auprès des élèves de 6ème dans le cadre des Rallyes Citoyens organisés par les collèges de Nort-sur-Erdre (Isabelle Autissier et Saint-Michel). Lors de ces sensibilisations, les élèves sont également mis en situation : parcours en fauteuil roulant, port de lunettes simulant la malvoyance.

Depuis novembre 2021, les services intercommunaux et communaux sont accessibles aux personnes sourdes et malentendantes grâce à l'application ACCEO : solution de mise en relation entre les personnes sourdes ou malentendantes et les services publics du territoire d'Erdre & Gesvres, le dispositif est déployé sur l'ensemble des sites et des services de la Communauté de communes et des communes. ACCEO propose deux solutions pour faciliter en direct la communication entre l'utilisateur et les agents d'accueil : la transcription instantanée de la parole et l'intervention d'un traducteur en langue des signes. De nombreux traducteurs sont disponibles instantanément aux heures d'ouverture des bureaux, à l'image d'un centre d'appel. Ces services sont valables pour les accueils physiques mais aussi pour les appels téléphoniques.

Au niveau du territoire, 180 enfants bénéficient de l'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) en 2021.

	Nb enfants 6 à 11 ans - AEEH versable	Taux enfants 6 à 11 ans - AEEH versable	Nb enfants 12 à 17 ans - AEEH versable	Taux enfants 12 à 17 ans - AEEH versable
CASSON	<5	0,9%	8	4,0%
FAY DE BRETAGNE	5	1,3%	>5	1,1%
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	6	0,9%	11	2,2%
HERIC	19	3,2%	9	1,8%
LES TOUCHES	<5	1,0%	>5	1,4%
NORT SUR ERDRE	9	1,1%	16	2,0%
NOTRE DAME DES LANDES	<5	1,4%	>5	0,6%
PETIT MARS	<5	1,0%	7	2,4%
SAINT MARS DU DESERT	9	1,8%	6	1,6%
SUCE SUR ERDRE	13	2,0%	6	1,3%
TREILLIERES	16	1,6%	9	1,2%
VIGNEUX DE BRETAGNE	8	1,5%	6	1,5%
CC D'ERDRE ET GESVRES	95	1,6%	85	1,7%
LOIRE-ATLANTIQUE	2 021	2,0%	1 802	1,9%

### 3.4 L'offre auprès des familles

- Les dispositifs d'accompagnement à la parentalité

On trouve sur le territoire deux Lieux d'Accueil Enfants Parents (0-4 ans) « itinérants » qui couvrent 7 communes sur les 12 qui composent le territoire Erdre et Gesvres :

- « Petit à petons » intervient sur Treillières, Héric, Sucé sur Erdre, Grandchamp des Fontaines
- « La Petite Pause » intervient sur St Mars du Désert, Petit Mars, Les Touches

**Petit à petons**  
Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)

Vous souhaitez partager un moment privilégié avec votre enfant ? Rencontrer d'autres parents ? Échanger avec des professionnels ? Venez découvrir Petit à petons, un lieu convivial de rencontres, d'échanges et de jeux ouvert aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'un parent, grand-parent ou adulte référent, ainsi qu'aux futurs parents !

**Héric**  
Relais Petite Enfance  
10 rue Saint-Pierre  
Tél. 02 40 57 96 10  
- 10 janvier - 11 juillet  
- 7 février - 12 septembre  
- 14 mars - 10 octobre  
- 11 avril - 14 novembre  
- 9 mai - 27 juin

**Vigneux-de-Bretagne**  
Accueil Périscolaire de La Paquetais  
15 rue Anne de Bretagne  
Tél. 02 40 57 39 50  
- 24 janvier - 28 février - 28 mars  
A partir du 1<sup>er</sup> avril, fin des permanences sur cette commune.

**Sucé-sur-Erdre**  
Relais Petite Enfance  
rue Descartes  
Tél. 02 40 77 70 20  
- 17 janvier - 22 août  
- 21 février - 19 septembre  
- 21 mars - 17 octobre  
- 16 mai - 21 novembre  
- 13 juin - 12 décembre

**Grandchamp-des-Fontaines**  
Relais Petite Enfance  
1 impasse des Aubiers  
Tél. 02 40 77 13 26  
- 3 janvier - 4 juillet  
- 31 janvier - 5 septembre  
- 7 mars - 3 octobre  
- 4 avril - 7 novembre  
- 2 mai - 5 décembre

**Treillières**  
Espace AtoutÂge  
59 bis rue de la Malaise  
Tél. 02 40 34 68 48  
- Tous les mercredis matins (sauf période de fermeture)

**OUVERTURE DU LAEP 0-4 ANS**

**Lieu d'Accueil Énfant Parent**

Les jours d'accueil sont à retrouver sur le site internet des 3 communes

DE 9H À 11H30 - GRATUIT  
Sans inscription

**SAINT-MARS-DU-DÉSERT** 06 73 22 00 76 PôLe Petite Enfance, 28 impasse Martin Dupas  
**PETIT MARS** Relais Petite Enfance, école Guy de Mungastont  
**LES TOUCHES** Multi-accueil Takinou, 2 rue des Collines

Le territoire compte également un lieu de soins, d'écoute et de prévention dédié aux enfants de 0 à 4 ans et à leurs parents localisés sur la commune de Nort sur Erdre. Le nouvel espace santé petite enfance « Pôle Parents Bébé Bambins » réunit au sein d'un même lieu une équipe de professionnelles de la petite enfance proposant consultations paramédicales, médicales, de parentalité et des ateliers collectifs.

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20230928-2023-09-101-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2023  
Date de réception préfecture : 04/10/2023

- L'accompagnement des familles

### **Offre de services sociale et de santé**

Le territoire est maillé par deux espaces départementaux des solidarités (EDS) : Nort sur Erdre couvre également les communes de Casson, Héric, Les Touches, Petit-Mars, Grandchamp des Fontaines, Sucé sur Erdre, St Mars du Désert, Vigneux de B, Treillières et l'EDS de Blain celles de Fay de Bretagne, Notre Dame des Landes avec un service de PMI où médecins, puéricultrices, assistantes sociales, infirmières, sage-femmes et secrétaires médico-sociales proposent un accueil gratuit et adapté à chaque situation, des consultations médicales pour les enfants jusqu'à leurs 6 ans (dans le cadre de la PMI) ou encore un accompagnement social pour faire face aux difficultés.

Chaque commune dispose par ailleurs d'un Centre Communal d'Action Social (CCAS) dont 3 (Héric, Nort sur Erdre et Sucé sur Erdre) sont dotés de travailleurs sociaux.

### **Le pôle famille de la Caf**

Le pôle famille de la Caf est composé de travailleurs sociaux intervenant directement auprès des familles. Deux professionnelles sont basées au relais Caf situé à Blain. Elles interviennent sur les communautés de communes du Pays de Blain (4 communes), de Guémené Saint Nicolas (8 communes) et Erdre et Gesvres (12 communes).

Sur le territoire Erdre et Gesvres, elles assurent des permanences sur rdv à :

- Nort sur Erdre le mardi à la maison de l'emploi,
- Grandchamp des fontaines le mardi à la maison de l'emploi,

Par ailleurs, il existe un accueil administratif Caf sur rdv :

- A la Mairie annexe de Nort sur Erdre le mardi matin de 9 h à 12 h 30.
- Au relais Caf de Blain le mardi de 8 h 30 à 12 h et le jeudi de 14 h à 16 h

L'intervention des travailleurs sociaux Caf consiste à accompagner les familles confrontées à des événements de vie tels que la séparation, le deuil d'un enfant ou d'un parent, la précarité budgétaire, les impayés de loyer. Les travailleurs sociaux Caf, informés via le dossier allocataire, contactent alors la famille, la finalité étant de dépasser la fragilité du moment pour retrouver une stabilité propice au soutien parental. La valorisation des droits légaux souvent méconnus, l'écoute des questionnements de la famille, la mobilisation d'aides financières... sont autant de leviers pour envisager de nouvelles perspectives.

Le travailleur social peut avoir deux types d'intervention :

- L'intervention individuelle

L'intervention du travailleur social auprès de l'allocataire est qualifiée soit d'information-conseil soit d'accompagnement. L'information-conseil consiste, à minima, à permettre à la famille de comprendre le sens des démarches qu'elle doit mettre en place et d'identifier les acteurs à solliciter. L'accompagnement social est mobilisé dès lors que le travailleur social accompagne les démarches engagées avec la famille. La famille consent à être soutenue. Le travailleur social s'appuie sur les capacités d'agir des familles. La démarche se matérialise au moyen d'un plan d'action.

- L'intervention collective

Par leurs compétences, les travailleurs sociaux Caf interviennent en collectif en complément de l'accompagnement individuel. Cela donne lieu à plusieurs types d'interventions dans les domaines de l'insertion et la parentalité. Il existe différents types d'actions collectives d'insertion. Chaque action se décline en plusieurs séances collectives d'une ½ journée regroupant jusqu'à 15 participants. **Sur le secteur, deux actions sont**

menées : « Passerelle vers l'emploi » en partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grandchamp des Fontaines et « les compétences fortes ». Ces actions entrent dans la mission Caf « accompagnement à l'insertion des publics fragilisés » et participent à la conciliation vie familiale et professionnelle.

Les problématiques repérées par les travailleurs sociaux Caf du secteur portent sur :

- La mobilité,
- Les séparations en lien notamment avec des difficultés à se (re)loger,
- L'augmentation du coût de la vie (loyer, essence, énergie...).

## Annexe 2 : Moyens mobilisés par les partenaires dans le cadre des objectifs partagés

### Montant des prestations de service CAF (2021)

	EAJE	JEUNESSE	LAEP	RPE	Total
CASSON	75 939	33 680			109 618
FAY DE BRETAGNE	84 960	45 464		12 552	142 975
GRANDCHAMPS DES FONTAINES	272 692	200 591		26 328	499 612
HERIC	125 778	84 355		23 859	233 992
LES TOUCHES	112 132	31 451			143 583
NORT SUR ERDRE	141 251	72 885		26 510	240 645
NOTRE DAME DES LANDES	133 679	37 666			171 345
PETIT MARS	33 791	65 686		27 215	126 692
SAINT MARS DU DESERT	126 458	131 614		33 558	291 630
SUCE SUR ERDRE	130 982	125 341		31 530	287 853
TREILLIERES	357 475	136 159	8 287	40 113	542 035
VIGNEUX DE BRETAGNE	94 442	143 928		32 932	271 302
<b>Total CCEG</b>	<b>1 689 580</b>	<b>1 108 820</b>	<b>8 287</b>	<b>254 596</b>	<b>3 061 283</b>

### Montant des Contrats Enfance Jeunesse (2021)

<b>VILLE DE CASSON</b>	<b>76 257</b>
VILLE DE CASSON	76 257
<b>VILLE DE GRANDCHAMP DES FONTAINES</b>	<b>103 139</b>
VILLE DE GRANDCHAMP DES FONTAINES	103 139
<b>VILLE DE NORT SUR ERDRE</b>	<b>100 851</b>
VILLE DE NORT SUR ERDRE	100 851
<b>VILLE DE NOTRE DAME DES LANDES</b>	<b>107 741</b>
VILLE DE NOTRE DAME DES LANDES	107 741
<b>VILLE D'HERIC</b>	<b>43 921</b>
VILLE D'HERIC	43 921
<b>VILLE DE TREILLIERES</b>	<b>139 524</b>
VILLE DE TREILLIERES	136 919
AVENANT VILLE DE TREILLIERES 2021	2 605
<b>Total général</b>	<b>571 433</b>



Liste des équipements et des postes de chargés de coopération CTG co-financés sur le territoire

	EAJE	RPE	LAEP	PERI	EXTRA	ADOS	POSTE DE CHARGE DE COOPERATION CTG	EVS
CASSON	X			x	x	x	x	
FAY DE BRETAGNE	x	X (mutualisé NDL)		x	x	x	x	
GRANDCHAMP DES FONTAINES	x	x		x	x	x	x	
HERIC	x	x		x	x	x		
LES TOUCHES	X			x	x	x	x	
NORT SUR ERDRE	x	x		x	x	x	x	
NOTRE DAME DES LANDES	X			x	x	x	x	
PETIT MARS	x	X (mutualisé Les Touches)		x	x	x	x	
SAINT MARS DU DESERT	x	x	X (mutualisé les Touches, Petit Mars)	x	x	x	x	
SUCE SUR ERDRE	x	X (mutualisé Casson)		x	x	x	x	
TREILLIERES	x	x	X (mutualisé GDF, SSE, Héric)	x	x	x	x	
VIGNEUX DE BRETAGNE	x	x		x	x	x	x	
CCEG							x	x

## Annexe 3 : Plan d'action et fiches actions

### Plan d'action

Le plan d'action pour la CTG 2023-2027 émane de deux dynamiques en complément du diagnostic de territoire :

#### 1. L'évaluation de la CTG 2019-2022

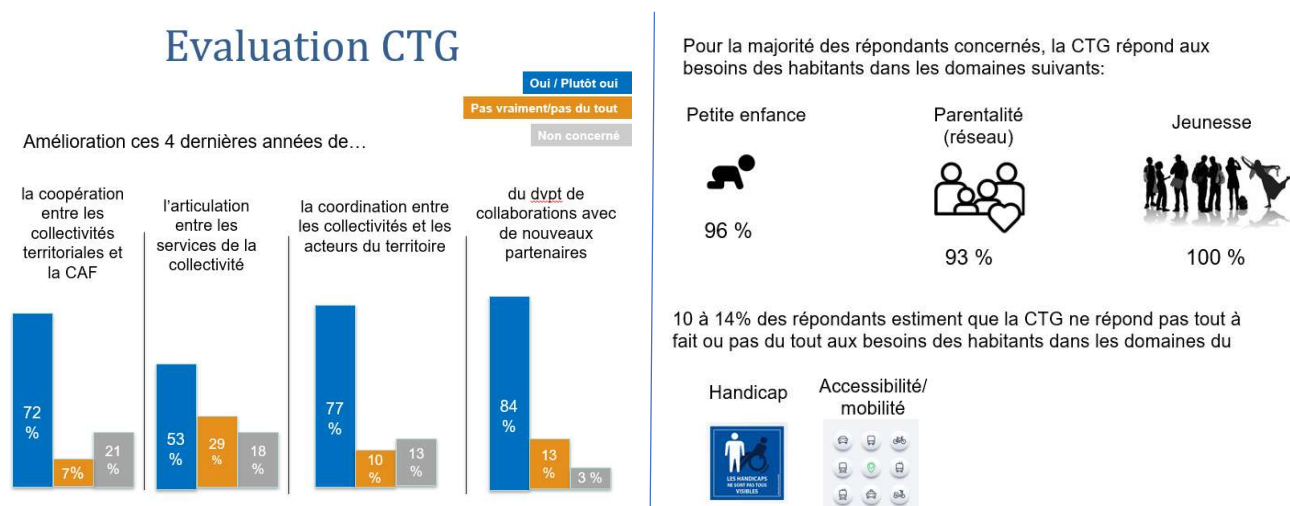
L'évaluation de la CTG 2019-2022 a permis de mettre en lumière la dynamique enclenchée avec cette première CTG, avec une montée en puissance sur les 3 ans de la mise en réseau des acteurs du territoire, de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse et un nombre conséquent d'actions réalisées malgré la crise sanitaire. Cette évaluation s'est faite en deux temps :

- Un séminaire avec les chargés de coopération CTG du territoire le 7 février 2023

Ce séminaire a permis de rappeler collectivement ce qu'était la CTG et ce qu'elle n'était pas, de faire le bilan des nombreuses actions mises en place, puis de définir en sous-groupes les blocages, progrès, pistes d'amélioration et attentes pour cette nouvelle CTG.

- Un questionnaire qui fait écho aux résultats du séminaire

Les 30 répondants du questionnaire (toutes les communes étant représentées) ont confirmé les retours des chargées de coopération CTG lors du séminaire. Les résultats démontrent également l'impact de la CTG sur la dynamique partenariale du territoire ainsi que sur le bénéfice pour les habitants.



Pour la majorité des répondants, la CTG est un levier pour

Initier de nouveaux projets	Impulser des projets innovants	Faire émerger des projets dans des thématiques nouvelles /peu investies	Susciter des projets avec d'autres partenaires et/ou le territoire
96 %	93 %	80 %	93 %

Malgré la crise sanitaire de 2020-2021, de nombreuses actions ont en effet été mises en œuvre durant cette première CTG, qui d'ailleurs se poursuivent dans la CTG 2023-2027 et intègrent donc le plan d'action.

L'évaluation a par ailleurs fait émerger des pistes de travail complémentaire, notamment autour de la communication et de la place des habitants dans la nouvelle CTG.

## 2. La plénière du 1<sup>er</sup> juin 2023

La plénière a permis de :

- Faire le bilan de la CTG 2019-2022
- Partager l'évaluation de cette première CTG
- Partager le diagnostic de territoire sous la forme d'un quiz
- Travailler en atelier sur les perspectives et les nouvelles actions du plan d'action, en lien avec les enjeux dégagés pour cette nouvelle CTG

## Enjeux CTG 2023-2027

<b>1</b>	Rendre attractif le secteur de la petite enfance afin de répondre aux besoins d'accueil et de recruter de nouveaux professionnels	Petite enfance
<b>2</b>	Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs projets, favoriser l'autonomie des jeunes et le pouvoir d'agir et leur participation à la vie locale	Jeunesse
<b>3</b>	Promouvoir, valoriser et professionnaliser le métier d'animateur	Enfance/Jeunesse
<b>4</b>	Soutenir la parentalité dans un contexte d'évolution des familles et de leurs besoins	Parentalité
<b>5</b>	Soutenir la dynamique réseau et la montée en compétences des acteurs du champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse	Petite enfance/enfance/jeunesse

## 3. Plan d'action CTG 2023-2027

Le plan d'action pour la CTG 2023-2027 repose sur deux piliers :

- La continuité des actions engagées sur la CTG 2019-2022
- Les actions prioritaires lors de la plénière du 1<sup>er</sup> juin 2023

## Fiches action

Les actions ci-dessous intègrent la CTG 2023-2027.

Enjeu	Thématique	Actions	Statut actions
1	Petite Enfance	Forum Devenir Assistant.e maternel.le	Continuité
5	Petite Enfance	Formation qualifiante à destination des professionnels des établissements d'accueil du jeune enfant	Nouvelle action
5	Enfance	Mise en réseau et temps fort "cohésion" des acteurs éducatifs	Nouvelle action
3	Enfance/Jeunesse	Promotion, valorisation et professionnalisation du métier animateur : midi de l'orientation, participation au bac pro animateur Lycée Caroline Aigle, Job Dating, Rallye des métiers	Continuité
2	Jeunesse	Formation des animateurs jeunesse dans la continuité de celle sur le pouvoir d'agir des jeunes (ex les débatteurs)	Nouvelle action
2	Jeunesse	L'accompagnement des projets de jeunes (séjours...)	Nouvelle action
4	Parentalité	Temps fort annuel parentalité (Violence Educatives Ordinaires en 2023)	Continuité
4	Parentalité	Formation « prévention des écrans »	Continuité
5	Jeunesse	Accompagner les acteurs dans le souhait de développer des démarches d'aller vers les jeunes	Nouvelle action
5	Enfance/Jeunesse	Formation Compétences psychosociales	Continuité
	Transversal	Espace de vie sociale – le café associatif roulant (CAR)	Nouvelle action
	Transversal	Communication et pilotage de la CTG	Continuité

Les actions qui s'inscrivent dans la continuité entre la CTG 2019-2022 et cette nouvelle CTG font l'objet d'une fiche action intégrée dans cette annexe. Cependant, le volet évaluation de l'action ( cf modèle de la fiche action) sera travaillée au sein des groupes thématiques durant la CTG.

Chaque nouvelle action bénéficiera quant à elle d'une fiche action début 2024 afin d'être travaillée collectivement dans les groupes de travail thématiques (en lien avec les 5 enjeux).

La question de la participation des habitants sera également retravaillée au sein de chaque groupe thématique. L'Espace de Vie Sociale sera dans ce cadre un outil de médiation, de prévention et de communication, et bien entendu un vecteur de lien social, tout en intégrant des actions plus solidaires émanant de collectifs d'habitants.

Modèle de fiche action



FICHE ACTION CTG

Enjeu

Intitulé de l'action		Année de l'action	
Constat de départ			
Pilote du projet	Agents : Elus : Autres intervenants :		
Objectifs	-		
Descriptif de l'action	Description détaillée de l'action : - Public visé : - Lieu : -		
Moyens	Humain : - Financier : - Matériel : -		
Echéancier	<input type="checkbox"/> Action démarrée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Action réalisée		
Commentaires	-		

Evaluation (à compléter tout au long de la CTG)	
0	
Evaluation	<i>Rappel objectifs</i>
	<p>-</p> <p>-</p> <p>Bénéfices attendus de l'action (intérêt et caractère innovant) :</p> <p>-</p> <p>Risques potentiels :</p> <p>-</p> <p>Indicateurs de réussite (quantitatifs et qualitatifs) :</p> <p>-</p> <p>Acteurs et partenaires mobilisés (collectivités, établissements scolaires)</p>
Perspectives	<p>Etat de l'action lors de la mise à jour du plan d'action (terminée ou à reprogrammer sur prochain CTG ?)</p> <p>Personnes souhaitant s'engager à la mise en place et à l'expérimentation de l'action</p>

Fiche action « Forum devenir Assistant maternel »



FICHE ACTION CTG

Enjeu 1 Petite enfance

Intitulé de l'action	Forum "devenir assistant(e) maternel"(e)" le 7 octobre 2023	2023 (continuité 2022)	
Constat de départ	Baisse du nombre d'assistants maternels sur le territoire (moins 13,4% sur la période 2017-2021) Vieillessement des professionnels : 28,5% d'entre eux ont 55 ans et plus Difficulté de renouvellement pour remplacer les départs constatés par les Rpe		
Pilote du projet	Agents : les 9 Rpe du territoire Elus : volontaires Autres intervenants : CCEG, Département avec l'Unité Modes d'Accueil Petite Enfance, GRETA, CEMEA, Retravailler dans l'Ouest, Particulier emploi, UFC Que Choisir, assistants maternels et Mam volontaires du territoire...		
Objectifs	Promouvoir le métier d'assistants maternels Favoriser le renouvellement des assistants maternels		
Descriptif de l'action	Description détaillée de l'action : - Forum de 9h30 à 13h samedi matin: organisation de mini-conférences et stands et repas avec les partenaires (interconnaissance)  Public visé : - personnes intéressées par le métier d'assistants maternels  Lieu : - Petit Mars - Salle Molière - Complexe Sportif Fernand Sastre		
Moyens	Humain : - Mobilisation des Rpe et des partenaires  Financier : - Prise en charge des coûts de repas des intervenants - Impression par CCEG des flyers et affiches  Matériel : - Mise à disposition de la salle (commune) - Communication		
Echéancier	<input type="checkbox"/> Action démarrée <input checked="" type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Action réalisée		
Commentaires	- Nouveau format à la 1/2 journée suite à l'évaluation de l'année dernière (2022) où il y avait peu de participants l'après-midi - Nouveau lieu : petit Mars (en 2022 Sucé sur Erdre) - Nouveaux partenaires (ufc que choisir qualité de l'air et centre de formation le GRETA...) et inscription dans le cadre du rallye des métiers des services aux personnes		

Fiche action « Promotion, valorisation et professionnalisation du métier de l'animateur/animateur »



FICHE ACTION CTG

Enjeu 3 Enfance/jeunesse

Intitulé de l'action	Promotion, valorisation et professionnalisation du métier animateur/animateur	2023 (continuité 2022)	
Constat de départ	Difficulté de recrutement des animateurs sur le territoire Besoin de promotion et de valorisation des métiers de l'animation		
Pilote du projet	Agents : référents CTG communes ou membres de leurs équipes Autres intervenants : CCEG service emploi, lycées professionnels Nort sur Endre		
Objectifs	Faciliter le recrutement des animateur/animateur enfance jeunesse Valoriser le métier d'animateur.ice enfance jeunesse Participer à la professionnalisation du métier Susciter des vocations parmi les jeunes.		
Descriptif de l'action	Description détaillée des actions : -Participation au bac pro animation Lycée Caroline Aigle -Midi de l'orientation lycée professionnel de l'Endre (privé) -Participation au Job Dating (2024) organisé par la Maison de l'Emploi de la CCEG -Rallye des métiers -Intervention dans le cadre de la formation Bafa (Cemeas) au lycée de l'Endre  Public visé : collégiens, lycéens, étudiants  Lieu: Endre et Gesvres		
Moyens	Humain : partenariats locaux, mobilisation des professionnels des communes.  Financier : non concerné  Matériel : en fonction des besoins		
Echéancier	<input type="checkbox"/> Action démarrée <input type="checkbox"/> x Action en cours <input type="checkbox"/> Action réalisée		
Commentaires			



Fiche action « Temps fort parentalité »



FICHE ACTION CTG

Enjeu 4 Parentalité

Intitulé de l'action	Temps fort parentalité	2023 (continuité 2022)	
Constat de départ	La nécessité de mutualiser les temps forts parentalité proposés sur le territoire pour un intervenant de qualité (coût de la prestation) et un maximum de participants.		
Pilote du projet	Agents : Rpe Pour 2023: RPE Vigneux-de-Bretagne, RPE Grandchamp-des-Fontaines, RPE Treillières, RPE Fay-de-Bretagne/Notre-Dame-des-Landes		
Objectifs	Proposer un temps fort annuel parentalité en direction des familles et des professionnels petite enfance à l'échelle du territoire Erdre et Gesvres Mutualiser les moyens		
Descriptif de l'action	Description détaillée de l'action : - un temps fort parentalité mutualisé (conférence, théâtre forum...) Camille Pasquier "baisse les yeux quand je te parle" sur les Violences éducatives ordinaires (Veo)  Public visé : les familles et les professionnels petite enfance  Date: 9 novembre 2023  Lieu : Vigneux de Bretagne en 2023		
Moyens	Humain : En 2023 Rpe Vigneux-de-Bretagne, RPE Grandchamp-des-Fontaines, RPE Treillières et RPE Fay-de-Bretagne / Notre-Dame-des-Landes.  Financier : Co-financement Caf/CCEG Reste à charge par les RPE  Matériel : Mise à disposition d'une salle (commune Vigneux de Bretagne en 2023) Communication: affiche impression		
Echéancier	<input checked="" type="checkbox"/> x Action démarrée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Action réalisée		
Commentaires	Communication large sur le territoire via les communes, la CCEG, le site "questions de parents"...		

Fiche action « formation prévention des écrans »



FICHE ACTION CTG

Enjeu 4 Parentalité

<p><b>Intitulé de l'action</b></p>	<p>Formation Prévention aux Ecrans</p>	<p>2023 (continuité 2022)</p>	
<p><b>Constat de départ</b></p>	<p>La crise Covid a amplifié les dépendances des enfants et adolescents aux écrans. La formation "Apprivoiser les écrans et grandir : les écrans et les enfants" a pour vocation d'outiller les professionnels de l'enfance et de la jeunesse dans l'accompagnement des parents et des enfants à cette problématique. La formation répond également à deux enjeux identifiés de cette nouvelle CTG: soutenir la parentalité dans un contexte d'évolution des familles et de leurs besoins et soutenir la dynamique réseau et la montée en compétences des acteurs du champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse.</p>		
<p><b>Pilote du projet</b></p>	<p>Groupe de travail parentalité</p>		
<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Former les professionnels de l'enfance et de la jeunesse aux dangers des écrans et aux bons usages adaptés à chaque âge:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Faire découvrir le monde des applications utilisées sur Internet;</li> <li>2. Les caractéristiques de l'environnement incitant à l'utilisation excessive des écrans</li> <li>3. Identifier les différents besoins à travers les tranches d'âges</li> </ol>		
<p><b>Descriptif de l'action</b></p>	<p>Description détaillée de l'action : Seront abordés la complémentarité de la culture du livre et de la culture des écrans, dangers et avantages de chacune, les espaces numériques fréquentés par les jeunes, quel discours tenir aux enfants et adolescents pour les sensibiliser aux risques, comment gérer les écrans, seuls et en famille, comprendre le phénomène d'addiction aux écrans, présentation des balises 3-6-9-12 imaginées par Serge Tisseron, accompagnement sur la mise en place d'un projet autour des écrans et débat, table ronde et analyse de pratique</p> <p>Public visé : professionnels de l'enfance et de la jeunesse</p> <p>Dates: 4-6 dec 2023</p> <p>Lieu : maison de l'emploi Nort sur Endre</p>		
<p><b>Moyens</b></p>	<p>Financier : co-financement CCEG et CAF</p> <p>Matériel : mise à disposition de la salle (CCEG), équipement, ...</p>		
<p><b>Echéancier</b></p>	<p><input type="checkbox"/> Action démarrée</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Action en cours</p> <p><input type="checkbox"/> Action réalisée</p>		
<p><b>Commentaires</b></p>	<p>-</p>		

Fiche action « Formation aux compétences psycho sociales »



FICHE ACTION CTG

Enjeu 5 PetiteEnfance/Enfance/Jeunesse

Intitulé de l'action	Formation aux compétences psycho-sociales	2023 (continuité 2022)	
Constat de départ	<p>Facteur clé de la santé, du bien-être et de la réussite éducative et sociale, le développement des CPS est une piste stratégique pour répondre à la fragilité et aux dépendances des enfants et adolescents amplifiées par la crise covid.</p> <p>La formation répond aussi à deux enjeux identifiés pour cette nouvelle CTG:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux jeunes d'être acteurs de leurs projets, favoriser l'autonomie des jeunes et le pouvoir d'agir et leur participation à la vie locale</li> <li>-Soutenir la dynamique réseau et la montée en compétences des acteurs du champ de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse</li> </ul>		
Pilote du projet	<p>CCEG (Contrat Local de Santé)</p> <p>Autres intervenants : MDA, Apsyades</p>		
Objectifs	<p>Acculturer les professionnels aux enjeux des CPS</p> <p>Mieux accompagner les enfants et les jeunes dans les 12 compétences tout au long de leur parcours éducatif.</p>		
Descriptif de l'action	<p>Description détaillée de l'action : mise en place d'une formation avec les Apsyades et la Maison Des Adolescents, à destination des professionnels en lien avec les adolescents.</p> <p>Public visé : animateur.rices, enseignants du secondaire,</p> <p>Date: non définie</p> <p>Lieu : Erdre et Gesvres.</p>		
Moyens	<p>Humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 formateur.rices par session</li> </ul> <p>Financier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 600€ par jour pour formation à destination des professionnels en lien avec les jeunes</li> <li>- co-financement ARS (CLS)</li> </ul> <p>Matériel : mise à disposition d'une salle et mise à disposition d'une collation</p>		
Echéancier	<p><input type="checkbox"/> Action démarrée</p> <p><input type="checkbox"/> Action en cours</p> <p><input type="checkbox"/> Action réalisée</p>		
Commentaires	-		

Fiche action « Communication et pilotage de la CTG »



FICHE ACTION CTG

Enjeu Transversal

<b>Intitulé de l'action</b>	Communication et pilotage de la CTG	2023-2027	
<b>Constat de départ</b>	La première CTG sur le territoire Erdre et Gesvres a initié une dynamique qui a conduit à de nombreuses actions concrètes et à une mise en réseau des acteurs de l'enfance, de la jeunesse et de la parentalité sur le territoire. Le bilan de la CTG 2019-2022 a permis de relever les pistes d'amélioration attendues pour cette nouvelle CTG, avec des enjeux sur l'évaluation et la communication (interne et externe).		
<b>Pilote du projet</b>	Agents : chargés de coopération technique CTG (communes), chargée de coopération globale CTG (CCEG), conseillère technique action sociale (CAF) Elus : VP solidarités Erdre et Gesvres, élus référent.es des communes sur les thématiques de la CTG.		
<b>Objectifs</b>	Définir et mettre en oeuvre la démarche d'évaluation de cette nouvelle CTG Mettre en oeuvre des outils pour améliorer le pilotage et la coopération au sein du réseau CTG Valorisation des actions mises en oeuvre au sein de la CTG Renforcer la coopération sur le territoire Erdre et Gesvres		
<b>Descriptif de l'action</b>	Description détaillée de l'action : Construire des outils de pilotage et d'évaluation: annuaires, cartographie des acteurs du territoire Définition d'un plan de communication (interne et externe) Développer les formats séminaires qui "optimisent" le temps de chacun. Soutenir le déploiement des actions annuelles définies par les acteurs de la CTG du territoire Erdre et Gesvres  Public visé : tous les partenaires de la CTG, élus, habitants (à explorer)		
<b>Moyens</b>	Humain : Chargés de coopération technique des communes, chargée de coopération CCEG  Financier : bonus territoire		
<b>Echéancier</b>	<input checked="" type="checkbox"/> x Action démarrée <input type="checkbox"/> Action en cours <input type="checkbox"/> Action réalisée		
<b>Commentaires</b>	-		



## Annexe 4 : modalités de gouvernance

### Modalités de gouvernance

**Elue référente de la CTG** : Mme Stéphanie BIDET, Vice-présidente déléguée à la santé et aux solidarités, adjointe de Fay-de-Bretagne

#### Comité de pilotage – COPIL

##### Rôle

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
- Contribue à renforcer la coordination entre les partenaires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

##### Composition

Représentant.es élu.es de chaque collectivité (minimum 1), chargé.es de coopération CTG, techniciens des collectivités, CAF, CCEG  
Pour avis consultatif : autres partenaires/acteurs du territoire

**Modalités de fonctionnement** : se réunit une fois par an (plénière)

#### Comité technique - COTECH

**Rôle** : instance d'animation, de suivi et d'évaluation de la démarche globale

**Composition** : chargé.es de coopération CTG, CAF

##### **Modalités de fonctionnement** :

Se réunit deux fois par an

#### Groupes de travail thématiques - GT

**Rôle** : assurer la mise en œuvre opérationnelle des actions inscrites dans la CTG, de la définition de la fiche action jusqu'à l'évaluation

**Composition** : représentants des communes (élu.es, chargé.es de coopération, technicien.nes) et autres partenaires du territoire

**Modalités de fonctionnement** : à définir au sein de chaque GT

## Annexe 5 : Evaluation

Le bilan de la CTG 2019-2022 a fait émerger le souhait d'approfondir la question de l'évaluation, notamment dans le cadre du COTECH composé des chargés de coopération CTG. Ces derniers avaient d'ailleurs fait évoluer la fiche action dès le printemps 2023 en renforçant notamment les indicateurs et les perspectives pour chaque action réalisée.

La démarche d'évaluation de la CTG sera donc composée de trois volets :

- les indicateurs d'évaluation pour toutes les actions seront travaillés collectivement en groupe thématique à partir de janvier 2024 ;
- le suivi des résultats (réalisation des actions) tout au long de la CTG, notamment dans le cadre des COTECH ;
- la mesure de la plus-value de la CTG (impacts et effets) en fin de convention ;

L'évaluation des actions et de la démarche fera par ailleurs l'objet d'un point annuel en COPIL (plénière).

## Annexe 6 : Délibérations